

Extrait du registre aux délibérations du CONSEIL DE ZONE

Séance du 8 novembre 2024

Présents :

M. Pascal JACQUIEZ (Doische), Président;
M. Pierre RONDIAT (Anhée), ~~M. Marc LEJEUNE (Beauraing)~~, **remplacé par M. Pierre DURY (Beauraing)**,
Conseiller, M. Pierre DURY (Beauraing), M. Michaël MODAVE (Bièvre), M. Christophe BOMBLED (Cerfontaine),
~~M. Frédéric DEVILLE (Ciney)~~, ~~M. Claudy NOIRET (Couvin)~~, M. Thierry BODLET (Dinant), M. Stéphane LASSEAUX
(Florennes), ~~M. Vincent MASSINON (Gedinne)~~, Mme Valérie WARZEE-CAVERENNE (Hamois), ~~M. Simon BULTOT
(Hastière)~~, ~~Mme Nathalie DEMANET (Havelange)~~, **remplacée par M. Frank MAILLEUX (Havelange)**, **Conseiller**,
M. Frank MAILLEUX (Havelange), Mme Hélène LEBRUN (Houyet), ~~M. Christophe BASTIN (Onhaye)~~, M. Jérémy-
DE MARTIN (Philippeville), M. Julien DEFAUX (Rochefort), ~~Mme Valérie LECOMTE (Somme-Leuze)~~, M. Baudouin-
SCHELLEN (Viroinval), ~~M. Arnaud ALLARD (Vresse-sur-Semois)~~, ~~Mme Christine POULIN (Walcourt)~~, **remplacée
par M. Philippe BULTOT (Walcourt)**, **Conseiller**, M. Philippe BULTOT (Walcourt), M. Patrick EVRARD (Yvoir),
~~Mme Marie-Frédérique CHARLES-ANTOINE (Province de Namur)~~, M. Jean-Marie CHEFFERT (Province de
Namur), Conseillers;
Mme Sandrine DUMONT, Secrétaire de zone;
~~Colonel Philippe de WERGIFOSSE~~, Commandant de Zone;
Major Vincent LEONARD, Commandant de Zone f.f.;

Objet 6 : Budget 2025 - Projet définitif

Le Conseil de Zone,

En séance publique,

Vu la loi du 15 mai 2007 relative à la sécurité civile, et particulièrement ses articles 44, 45, 51, 53 86 et suivant relatifs aux dispositions en matière budgétaire et de tutelle sur les budgets et modifications budgétaires ;

Vu l'arrêté royal du 19 avril 2014 portant règlement général de la comptabilité des zones de secours (RGCZS) et plus particulièrement ses articles 11, 12, 13 ;

Vu les directives pour l'élaboration du budget des zones de secours pour l'année 2025 et les modifications budgétaires y relatives ;

Considérant que le projet de budget 2025 a été élaboré après concertation avec le Commandant de la Zone, assisté de son Etat-Major et qu'il doit permettre à la zone de faire face à ses missions légales ;

Considérant que le Collège en a arrêté le projet après avoir pris l'avis de la Commission budgétaire conformément à l'article 11 de l'arrêté royal du 19 avril 2014 portant le règlement général de la comptabilité des zones de secours ;

Considérant que le rapport explicatif du comptable spécial de la Zone de secours DINAPHI ainsi que le projet du budget 2025 ont été mis à disposition des Conseillers zonaux lors de l'envoi de la convocation à la présente séance ;

Considérant que la réunion d'information s'est tenue le 08 novembre 2024 pour les administrations communales de la zone, avant la réunion du Conseil de zone, en application de l'article 11 alinéa 3 de l'arrêté royal précité ;

Considérant que le Conseil de zone est seul compétent pour arrêter annuellement le budget ;

Considérant que pour le vote du budget, chaque Bourgmestre ainsi que le représentant provincial disposent d'une « puissance votale » proportionnelle à leur contribution par rapport au total des dotations communales et provinciales ;

A l'unanimité des membres présents,

DECIDE :

Article 1er

D'approuver le budget ordinaire et extraordinaire de l'exercice 2025 de la Zone de secours DINAPHI, conformément à la synthèse ci-dessous et ce, par 76.248 voix POUR (12 membres présents) représentant 67,82 % des dotations communales et provinciales, 0 CONTRE et 0 ABSTENTIONS :

Service ordinaire

Prévision des recettes : 26.380.462,22

Prévision des dépenses : 26.228.454,44

Résultat budgétaire présumé au 01/01/2026 : 152.007,78

Service extraordinaire

Prévision des recettes : 3.682.194,71

Prévision des dépenses : 3.682.194,71

Article 2

De transmettre une expédition conforme de la présente délibération à Monsieur le Gouverneur de la Province de Namur et à Madame la Ministre de l'Intérieur.

Ainsi fait et délibéré à Beauraing, date que dessus.

Par le Conseil :

La Secrétaire,
(s) S. DUMONT

Le Président,
(s) P. JACQUIEZ

Pour extrait conforme à l'original,

La Secrétaire de zone

Le Président


S. DUMONT


P. JACQUIEZ